

Baubigné (de)

Titres extraits de preuves pour Malte (1669)

Extrait des preuves pour Malte (quartiers de Baubigné) de Louis, fils Hercules-François du Boisjourdan, chevalier, seigneur du Boisjourdan, et de Françoise de Hardouin, tel que transcrit dans les Carrés d'Hozier de la Bibliothèque nationale de France.

Titre de Baubigné, communiqué avec ceux du Boisjourdan

Du 5^e juillet 1669, original en papier

Extrait du procès verbal des preuves de la noblesse de Louis de Boisjourdan, ecuyer, fils de feu Hercules-François du Boisjourdan, chevalier, seigneur du Boisjourdan, et de dame Françoise de Hardouin, sa veuve, demeurante dans son château de Boisjourdan, paroisse de Bouere, evesché du Mans, faites le 5^e de juillet de l'an 1669 en la ville de Chateaugontier, pour la reception dudit François du Boisjourdan au nombre des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem au grand prieuré d'Aquitaine, par frere François Petit de la Guerche Saint Amant, chevalier dudit ordre, commandeur des commanderies de la Coudre et du Puiraneau, et frere Charles de Savonière de la Bretesche, chevalier du mesme ordre, et comandeur de la commanderie du Temple d'Angers, tous les deux commissaires nommés par deliberation du chapitre provincial tenu en l'hotel de Saint-Georges a Poitiers le 7^e de mai de ladite année 1663 par frère Jean des Gitons Baronière, comandeur d'Amboise, comme le plus ancien des commandeurs à cause de la mort de monsieur le grand prieur d'Aquitaine.

Ce procès verbal redigé et reçu par Pierre Badier, notaire royal a Chateaugontier, paroisse de Saint-Remi. Les titres enoncés dans cette preuve sont entre autres :

Le contrat de mariage de François de Baubigné, ecuyer, seigneur d'Esnières (père de demoiselle Antoinette de Baubigné, ayeule du pretendant), fils de feu René de Baubigné, ecuyer, et de demoiselle Jeanne de Tessé, sa femme, vivans seigneurs de Chasnai et d'Asniere, [*folio 367v*] acordé le 2^e de juillet de l'an 1589 avec demoiselle Marguerite de Torchard, fille de Jean de Torchard, sieur de la Grandière, et de feue demoiselle Antoinette Burdelot, sa femme. Ce contrat passé devant Gissin, notaire de la cour du Mans.

Le testament de noble demoiselle Jeanne de Tessé, femme de noble homme René de Baubigné, sieur de Chasnai, fait le 10^e d'octobre de l'an

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 30296 (Carrés de d'Hozier 67), folio 367.

■ Transcription : **Amaury de la Pinsonnais** en avril 2021.

■ Publication : **www.p.org**, juillet 2021.

1555 dans la maison noble de Chasnai, et reçu par Boure, notaire à Saint-Laurent des Mortiers.

Le contrat de mariage de noble homme Etienne de Baubigné, ecuyer, seigneur de Chasnai, acordé le 6^e d'octobre de l'an 1514 avec demoiselle Françoise de Villiers, fille de Jacques de Villiers, ecuyer, seigneur de Lauberdière, et de demoiselle Jeanne de Chemars sa femme. Ce contrat passé devant Gueon, notaire de la cour de la Fleche.

Le contrat de mariage de nobles personnes Pierre de Baubigné, ecuyer, fils aîné, heritier principal et presomptif de noble Jean de Baubigné, ecuyer, seigneur de Chasnai, et de demoiselle Jeanne Bahault, sa femme, acordé le 29^e de novembre de l'an 1482 avec demoiselle Jeanne de Boisjordan, fille de noble homme Jean de Boisjordan et de demoiselle Jeanne N... sa femme. Ce contrat passé devant Le Courler, notaire sous la cour de Chateaugontier.

Un partage noble fait sous seings privés le 23^e de novembre de l'an 1554 entre nobles personnes René de Baubigné, ecuyer, seigneur de Chasnai, et Jaques de Pomard, sieur de la Forge, mari de demoiselle Jeanne de Baubigné, sœur puinée dudit René, lequel prend les preciputs et avantages qui lui etoient dus comme aîné dans la [folio 368] succession a lui echue par la mort de Guillaume de Baubigné, leur frere, ecuyer, sieur de Cormeraie, et donne le tiers des biens nobles a sa dite sœur.

Un autre partage noble donné le 28^e d'avril de l'an 1479 par Jean de Baubigné, ecuyer, seigneur de Chasnai, a Galliot de Baubigné, ecuyer, son fils puisné, par lequel ledit Jean de Baubigné conserve à Pierre de Baubigné, ecuyer, son fils aîné et son principal heritier, tous les avantages qui lui appartenoient sur ses biens. Cet acte reçu par Le Cercler, notaire sous la cour de Chateaugontier.

Un aveu de la terre et seigneurie de Chasnai mouvant de la seigneurie de Bouère donné le 17^e de mars de l'an 1506 par René de Baubigné, ecuyer, seigneur de Chasnai, à noble, puissant et tres honoré seigneur monsieur messire René de Feschard, seigneur de Marbaux, de Poligné, du Bourgeau, de Martigné, de la Guenaudiere et des Bouères. Cet acte signé de Baubigné.

Et un autre aveu de ladite terre de Baubigné ¹ donné le 26^e de janvier de l'an 1452 par Jean de Baubigné, ecuyer, seigneur de Chasnai, à très noble et puissante dame madame Jeanne de Laval, comtesse de Vendosme, dame de Montdoubleau et de Bouère. Cet acte signé de Baubigné.



1. Il faut probablement lire ici Chasnay.